

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 20 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA

Soc. an., déc. 1910.

Jacques-René-Adolphe BERTIN-MENTION, président

Né à Gand (Belgique), le 5 mars 1871.

Fils Bertin BERTIN et d'Émilie Dieudonnée Mention.

Frère de Charles Bertin, maire de Douai, et de M^{mes} Georges Rater et Jules Boittelle.

Administrateur de la Société métallurgique de Montbard, puis Montbard Aulnoye (1898-1905) : tubes,

de la Compagnie française du métal déployé et de sa suite, Le Métal déployé (septembre 1902),

de la [Compagnie lyonnaise d'exploration et de banque](#) (mars 1902)

(dans ces trois cas avec Albert Laurans, de la Banque impériale royale privilégiée des pays autrichiens (Banque I.R.P. ou *Länderbank*),

administrateur de la Compagnie des Bi-Métaux de Courbevoie (1901),

et de la [Société indo-chinoise de culture et de commerce](#) (déc. 1920).

Membre des cercles du Bois-de-Boulogne, Hoche et Union artistique.

Membre du Marine et Yacht-Club de Toulon.

Décédé à Paris VIII^e, le 27 janvier 1940.

Henri Denis *Georges* PEINDRE, vice-président

Né à Bordeaux, le 3 octobre 1864.

Fils de Pierre Paul Peindre et Marie Rosalie Henriette de Mauvezin-Berthoumieu.

Frère de Marguerite Peindre.

Marié en 1890 avec Marguerite-Sophie Mazier.

Bachelier ès lettres.

Administrateur délégué de la Société des Chalets de nécessité (1903), puis des Chalets de nécessité et des Établissements Porcher réunis (1919).

Administrateur de leur filiale Fonderies et émailleries de Donchery.

Liquidateur des Etablissements Russe et Cie (1910).

Administrateur des éphémères Parfums Ramsés (1918-1922).

Administrateur de la Banque E. Hoskier & Cie (mai 1921), suite de la Banque J. Duboin & Cie (Duboin étant administrateur de Porcher).

Administrateur des tracteurs ARA (engins légers à chenillettes surtout destinés au vignoble, fabriqués en sous-traitance par les Éts Delaunay-Belleville, puis par la Société Lorraine-Dietrich).

Chevalier de la Légion d'honneur du 6 mars 1930 (parrainé par Jacques Duboin) : président-administrateur délégué des Éts Porcher (sanitaires) : grosse exportation en Angleterre, Suisse, Belgique, Égypte, Espagne, etc.

Fondateur et membre trésorier du Comité de la nation serbe en France. A recueilli plus de 800 jeunes Serbes qu'il a placé dans les écoles pratiques françaises (1915-1918)

Eugène *Albert* Clément BONNIEL,
administrateur directeur,

Né le 12 février 1875 à Voiron (Isère).

Fils d'Antoine Eustache Bonniel et de Marie Angèle Laurentine Bouvier, sœur des constructeurs mécaniques de Grenoble, Albert et Henri Bouvier.

Marié le 22 novembre 1901 à Saint-Geray (Haute-Saône) avec Jeanne Anatalie Marie Clemenson, fille de Louis Clemenson, commandant en retraite*.

Ingénieur civil dans la construction mécanique aux ateliers du canal Fontenay à Grenoble (1892-1896).

Services militaires (14 nov. 1896-20 sept. 1899).

Fondateur de la Société agricole de Thanh-tuy-ha (1910). Création laborieuse à une époque où les capitaux métropolitains, ignorant tout de l'industrie nouvelle du caoutchouc, répugnaient à s'y intéresser.

S'embarque immédiatement pour la Cochinchine à la fin de la guerre, où il trouve les plantations envahies par la brousse, conséquence du manque de fonds et de l'insuffisance de l'agent local malade.

Les travaux de défrichement et de culture sont aussitôt repris et menés à bien. Les plantations sont sauvées de la ruine.

En 1917, l'exploitation est ouverte et la production acheminée en France pour les besoins de la défense nationale.

La société ne cesse de progresser et étend ses plantations sur près de 2.000 hectares.

Administrateur de la [Société indo-chinoise de culture et de commerce](#) (déc. 1920).

et de la [Société foncière du Cambodge](#) (1927).

Chevalier de la Légion d'honneur du 27 avril 1939 (min. Colonies : Georges Mandel), parrainé par Max Outrey.

Domicile : Villa La Grangette, La Garde (Var).

Décédé à La Garde, le 3 février 1958.

* D'après actes transmis par Alain Warmé.

CONSTITUTION
SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*La Loi*, 22 janvier 1911)

I

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris, du vingt décembre mil neuf cent dix, dont l'un des originaux est annexé à l'acte de déclaration de souscriptions et versements ci-après énoncé, M. Jacques-René-Adolphe Bertin-Mention, industriel demeurant à Paris, rue Alfred-de-Vigny, 2, ayant agi comme directeur du Syndicat agricole de Cochinchine, a établi, les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier

Il est formé par ces présentes, entre les propriétaires des actions ci après créées et de celles qui pourraient l'être par la suite une Société anonyme qui sera régie par la loi et par es présents statuts.

Article 2

La Société a pour objet : La mise en valeur, l'exploitation de la concession de Thanh Tuy Ha, et de toutes autres concessions qui pourraient être acquises par la suite, la

vente et l'achat de produits agricoles de toute nature, et généralement toutes opérations se rattachant à l'exploitation dont il s'agit.

Article 3

La Société prend la dénomination de :

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA

.....

Premiers administrateurs

M. Bertin-Mention, susnommé ;
M. Albert Bonniel, propriétaire, demeurant à Saint-Étienne, 11, rue d'Annonay.
M. Albert Bouvier ¹, industriel, demeurant au Bachais, près Grenoble.
M. Jean Issaverdens ², propriétaire, demeurant à Paris, 45, rue Ampère.
M. Daniel Meller ³, propriétaire, administrateur délégué de la Société d'études financières, demeurant à Bordeaux, 3 bis, cours de Tournon.
Et M..Georges Peindre, avocat, demeurant à Paris, 138, rue de Courcelles.

Commissaire

M. le baron Édouard-Jean Alexis Issaverdens, directeur d'assurances, demeurant à Paris, 7, rue Puvis-de-Chavannes.

Société agricole de Thanh Tuy Ha
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1911)

Au capital de 600.000 francs divisé en 6.000 actions de 100 fr. chacune. — Siège social à Paris, 10, rue de la Pépinière. — Conseil : MM. Bertin-Mention, A. Bonniel, A. Bouvier, J. Issaverdens, D. Meller et G. Peindre. — Statuts déposés chez M^e Baudrier, notaire à Paris, et extrait publié dans *La Loi* du 22 janvier 1911.

APPORT

Lors de sa constitution en décembre 1910, le Syndicat agricole de Cochinchine*, fondateur de la société, a apporté à celle-ci la possession de la concession de Thanh-Tuy-Ha, occupant une superficie de 3.200 hectares à 72 kilomètres de Saïgon, dans la province de Biên-Hoà, ainsi que de tous les travaux préparatoires et de mise en culture qui avaient été déjà créés sur cette concession.

En rémunération de cet apport il a été attribué au fondateur 3.000 parts bénéficiaires ayant droit à 40 p. 100 des bénéfices (*B.A.L.O.*, 9 décembre 1935).

¹ Albert Bouvier (1846-1914) : ingénieur, constructeur mécanique à Grenoble avec son frère Henri, créateur des Papeteries de l'Indochine. Frère de la mère d'Albert Bonniel.

² Jean-Édouard-Antoine-Nicolas Issaverdens (1872-1921) : neveu d'Ernestine Issaverdens, mère d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine (1914-1936). Frère aîné d'Eugène Issaverdens (1874-1928), qui défraya la chronique à Paris en 1911 comme directeur du Diamond Office.

Administrateur de l'éphémère Nouvelle Raffinerie de Résidus de Pétrole (1902-1903). En mission à Singapour (1910). Fondateur de l'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine (juillet 1910). Commissaire aux apports de la Société des plantations de Xa-Trach (sept. 1910). De retour en France (novembre 1910). Nouvelle mission à Singapour (1914). Marié en 1918 avec Jeanne Lécuyer.

³ Daniel Meller : fils d'Auguste Meller, négociant en vins et spiritueux à Bordeaux. Avocat. Fondateur (1916), président et administrateur délégué de la Société anonyme Immobilière de Pyla-sur-Mer (future Société foncière et immobilière du littoral et de Pyla-sur-Mer). Président de la Société des Produits silico-calcaires à Parentis-en-Born (1923). Frère de Pierre Meller, historien des grandes familles bordelaises.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 novembre 1912)

Société agricole de Thanh Tuy Ha. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 1912, le capital a été porté de 600.000 fr. à 1 million, par l'émission de 4.000 actions de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 1^{er} novembre 1912.

Plantation de Thanh-tuy-Ha

(*Annale des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 45, déc. 1914, p. 52).

Voies d'accès : de Biênhoà à Baria jusqu'à Long-Thanh, puis route de Taclai [*sic* : rectifié en Cac-lai (1916)] ou encore par la rivière de Saïgon.

Société anonyme au capital de 1.000.000 fr. entièrement souscrit en espèces.

Conseil d'administration : MM. [René] Bertin-Mention, [Georges] Peindre, [Albert] Bonniel, [François] Baude⁴ et Maller [*sic* : Meller].

Siège social : 138, rue de Courcelles, Paris.

Superficie totale : 3.046 hectares.

Nature du terrain : argilo-sablonneux.

Superficie plantée :

1911 : 370 hect. et 92.000 hévéas

1913 : 50 hect. et 10.500 cocotiers.

Méthode de culture : plantation d'hévéas faite en terrains dessouchés, défoncés et labourés à la vapeur. Entretien assuré par des fauchages mécaniques et des labourages avec des charrues à bœufs.

Deux sarclages et binages annuels sur un mètre carré autour des plants.

Pépinières: 180.000 hévéas de 18 mois et 9.000 cocotiers Dua-Bung.

Matériel : 2 tracteurs à vapeur de 50 chevaux, 4 charrues à 4 socs, 2 extirpateurs, 21 charrues à bœufs, 8 faucheuses mécaniques.

Cheptel : 90 bœufs de labour et 1 cheval.

Maison en briques et en torchis.

Main-d'œuvre : locale annamite.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THÀNH-TUY-HA

(HÉVÉAS-COCOTIERS)

à Tan-tuong (Biên-hoa)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 170)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 143)

M. [Maximilien] DESBORDES, directeur.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 70)

⁴ Baron François Baude (1866-1929) : fils de Georges Baude, ambassadeur de France près du Saint-Siège. Capitaine de cavalerie. Remarié en 1899 à Marseille à Marie Bascle de la Grèze.

Voie d'accès : de Biênhoà à Baria jusqu'à Long-thanh, puis route de Cac-lai ou encore par la rivière de Saïgon.

Distance de Saïgon : 72 km.

Société anonyme au capital de : 1.000.000 de francs entièrement souscrit en espèce.

Conseil d'administration

MM. [René] Bertin-Mention, président ;

[Georges] Peindre, vice-président ;

[Albert] Bonniel, administrateur délégué ;

Baron François Baude, membre ;

Meller, membre ;

Directeur technique : M[aximilien] Desbordes.

Siège social : 138, rue de Courcelles à Paris.

Superficie totale : 3.046 hectares.

Superficie plantée : 500 hectares.

Nature de terrain : argilo-sablonneux (terres grises).

Nombre d'hévéas plantés :

1911	78.000
1912	14.000
1914	23.000
Au 1 ^{er} janvier 1916	115.000

Moyenne des grossissements par arbre en 1915 : 12 centimètres.

Moyenne des remplacements en 1915 : 2 %.

Dessouchage et enlèvement des bois morts régulièrement pratiqué.

Labourage : 60 hectares labourés 4 fois en 1915.

Cocotiers : 10.000 pieds plantés sur 50 hectares.

Main-d'œuvre : locale, 100 coolies environ.

Immeubles : 25 habitations.

Matériel agricole : 25 charrues, 15 faucheurs mécaniques.

Cheptel : 150 bœufs et 1 cheval.

Au sujet de coolies déserteurs

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 3^e trim. 1917, p. 220-221)

M. LE PRÉSIDENT. — Par lettre du 30 juin M. Bertaud, représentant à Saïgon de la Maison Pachod Frères, a attiré mon attention sur le cas de deux coolies supposés déserteurs qui s'étaient rendus sur sa plantation.

Saïgon, le 30 juin 1917.

Monsieur le président du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, Saïgon.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir aviser les membres de notre Syndicat que les deux coolies dont les noms suivent se sont rendus sur [notre plantation](#).

Le nommé Cuong, âgé de 26 ans, du village de Cam-my, canton Moïs, province de Biênhoà, carte impôt 1917 : n° 121. Est porteur d'un carnet de compte d'où il ressort que ce coolie redoit la somme de 14 \$.

Aucun nom de plantation ne figure sur le carnet et il ne m'a pas été possible de faire dire le nom de la plantation par le coolie.

Le nommé Tran-van-An, porteur d'une carte Société agricole de Thanh-tuy-ha de l'année 1917, n° de l'engagement 11.

Tran-van-An dit que son engagement finit en novembre prochain, mais qu'il a été autorisé à s'en aller.

Si les coolies ci-dessus désignés sont des déserteurs, les plantations intéressées n'ont qu'à faire le nécessaire pour les faire arrêter, sur notre plantation, où ils sont à la disposition de qui les réclamera.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc...

Par procuration Pachod frères et Co
Signé : BERTAUD.

Dans l'intérêt général, j'ai adressé une circulaire à tous les membres du Syndicat en ce qui concerne le nommé Cuong et j'ai avisé le directeur de la Société agricole de Thanh-tuy-ha pour Tran-van-An.

Voici la réponse que j'ai reçue de M. Bonniel :

Tan-tuong, le 5 juillet 1917.

Monsieur le président du Syndicat des planteurs, Saïgon

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 3 courant nous avisant de la présence d'un de nos engagés sur la plantation de MM. Pachod frères.

Nous vous en remercions et vous prions de bien vouloir transmettre à monsieur Bertaud, directeur de cette plantation, tous nos remerciements pour le très obligeant avis qu'il a eu la complaisance de nous faire tenir.

Nous avons signalé cet homme, qui est non seulement un déserteur mais un filou, à M. l'administrateur de Biênhoà en lui demandant de le faire arrêter.

Veillez agréer, Monsieur, etc...

L'Administrateur délégué,
Signé : A. BONNIEL.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-159)

Capital de 1.200.000 fr.
entièrement souscrit en espèces
Plantations d'hévéas et de cocotiers à Tan-tuong (Biênhoà)
Siège social : 53, cours Puget, Marseille.

TSCHUDY, directeur [ancien assistant de Xa-trach].
BONNEVILLE, assistant.

AVIS DE DÉCÈS
Jean Issaverdens

(L'Écho de Paris, 6 juin 1921)

Nous apprenons le décès de M. Jean Issaverdens. Les obsèques auront lieu le mardi 7 courant, à dix heures, en l'église Saint-François-de-Sales (rue Brémontier), où l'on se réunira. Le présent avis tient lieu de faire-part.

AEC 1922-760 — Sté agricole de Thanh-Tuy-Ha, 53, cours Puget, Marseille.

Capital. — Sté an., f. en déc. 1910, 1.200.000 fr. en 12.000 act. de 100 fr. lib. —
Divid. : 1916-17 et 1917-18, néant ; 1918-1919, 50 p. 100 ; 1919-20, 15 p. 100 ; 1920-21, néant.

Objet. — Exploit. de plantations de caoutchoucs (hévéas) sur le domaine agricole de Thanh-Tuy-Ha (4.000 hect.), prov. de Biên-Hoà (Cochinchine).

Imp. — Caoutchouc.

Conseil. — MM. René Bertin-Mention, présid. ; Georges Peindre, v.-présid. ; baron François Baude, Maurice Gosselin, admin. ; Albert Bonniel, admin. dél.

Société agricole de Thanh-tuy-ha

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

Société anonyme au capital de 1.200.000 francs souscrit entièrement en espèces.

Conseil d'administration

M. Bertin-Mention, industriel à Paris, président ;

M. A. Bonniel, industriel à Marseille, administrateur délégué.

M. S. Tschudy, directeur.

Province de Biênhoà, village de Tân-tuong.

Voies d'accès : Biênhoà, Long-thanh (route du Cap Saint-Jacques).

Distance de Saïgon : 75 kilomètres.

Superficie totale : 3.015 ha. 99 a. 20 ca.

Superficie complantée : 687 ha. 82 a.

Nombre d'arbres à l'hectare : moyenne 225 arbres.

Espacement des arbres : 6,50 x 6,50, 7 x 7 et 8 x 5.

Nombre total des arbres : 159.000 arbres.

Âge de la plantation : en 1911, 74.392 arbres ; en 1912, 12.986 ; en 1914, 22.192 ; en 1916, 480 ; en 1919, 6.984 ; en 1920, 28.421 ; en 1923, 13.698.

Saignées et résultats

Année	Superficie (ha)	arbres	Pord. totale (kg)	à l'hect.	à l'arbre	observations
1917	128	28.762	29.774	233	1,035	du 1 jull. 1911 au 30 juin 1918.
1918	257	57.756	65.397	254	1,132	du 1 jull. 1918 au 30 juin 1919.
1919	352	79.200	105.523	300	1,332	du 1 Juil. 1919 au 30 juin 1920.
1920	377	84.940	140.930	374	1,659	du 1 jull, 1920 au 30 juin 1921.

1921	391	88.080	143.068	366	1,624	77 h. en saignée alternée 2 et 4 mois
1922	412	92.671	172.575	418	1,862	du 1 juil. 1922
1922	412	92.671	172.575	1 418	1,862	1er au 30-6-1923.

Méthode de saignée : une encoche sur un quart de circonférence.

Méthode de culture : labours, hersages, mise engrais chimiques et fumier de ferme, binages.

Labours : 5 labours et 5 hersages par an.

Engrais : engrais verts, engrais chimiques et fumier de ferme.

Main-d'œuvre : 350 Cochinchinois et 90 Tonkinois.

Cheptel : cent-soixante bœufs.

Immeubles existant sur la propriété : hangar, locomobiles, une usine, 3 séchoirs, 2 fumoirs, 2 magasins, 3 maisons pour Européens, 8 maisons à compartiments pour coolies, 1 infirmerie, 3 étables, 1 écurie.

Matériel : charrues, herses, ustensiles agricoles divers.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA (HÉVÉAS)
Capital de 2.000.000 francs, entièrement souscrit en espèces.
Plantations d'hévéas et Tan-tuong (Biên-hoa)
Siège social :. 53, cours Pierre-Puget, Marseille
(*Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-111*)

M. TSCHUDY, directeur ; ROYBON, sous-directeur ; DUVAL, assistant.

Annuaire industriel, 1925 :

AGRICOLE de THANH-TUY-HA (Société), 53, cours Pierre-Puget, Marseille (B.-du-R.). T. 30-11. Ad. t. Bonamir. Codes : A.B.C. 5^e éd., Lieber, A.Z. Soc. an. au cap. de 1.200.000 fr. Cons. d'adm. Prés. : M. Bertin ; Adm. : MM. Baude, Bonniel, de Gosselin, Meller, [Georges] Peindre.

Exploitation de plantations de caoutchoucs. (2-39363).

APPORTS DU 20 JUIN 1925

par :

1° La [Société indochinoise de culture et de commerce](#), société anonyme au capital de 200.000 fr., ayant son siège social, 53, cours Pierre-Puget, à Marseille :

2° Colonel Étienne Flatters ⁵, commandant l'A. D. 3, à Düsseldorf ;

⁵ Étienne Flatters (Strasbourg, 1868-Paris, 1950) : fils du lieutenant-colonel Paul Flatters, tué en 1881, avec ses compagnons, par les Touaregs, au cours de la seconde mission de reconnaissance du [transsaharien](#).

Saint-Cyprien et officier de la Légion d'honneur.

3° M^{me} Claire Vignat ⁶, née Fabre (Cyprienne), 13, cours Pierre-Puget, à Marseille ;
4° M. de Cassau-Floyrac (René) ⁷, le Manoir, Villers-sur-Mer (Calvados) ;
5° M. Guignes, marquis de Chabrilau ⁸ (René), 29, rue Jean-Goujon, à Paris.
Formant un groupement de planteurs.
Diverses plantations situées sur la lisière de l'exploitation de la société.
Moyennant l'attribution de 2.000 actions de la société.
(B.A.L.O., 9 décembre 1935)



[Coll. Olivier Galand](#)
SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(CAOUTCHOUC)

Statuts déposés en l'étude de M^e Baudrier, notaire à Paris, le 5 décembre 1910

Capital social : deux millions de ux cent mille fr.
divisé en 22.000 actions de 100 fr. chacune

⁶ Claire Fabre (1872-1967) : fille de l'armateur marseillais Cyprien Fabre, tante de Francis Fabre, patron de l'Union des transports aériens (U.T.A.), épouse de Georges Vignat (1862-1944), petit-fils de Rouveure aîné, député d'Annonay (1869-1877), propriétaire du château et de la Ferme suisse de Déomas, à Annonay, intéressé dans des affaires de tannerie (Meyzonier à Annonay, Aboucaya frères, à Paris). Dont Maurice Vignat (1898-1971), secrétaire générale des huiles Lesieur, et Christiane, mariée à Jacques Rueff, sous-gouverneur de la Banque de France.

⁷ René de Cassan-Floyrac (et non Cassau)(Onet-le-Château, Aveyron, 1874-Villers-sur-Mer, Calvados, 1958) : officier de cavalerie.

⁸ René Guignes de Moreton, marquis de Chabrilau (et non Chabrilau)(Thiergeville, Seine-Inférieure, 1886-Neuville-sur-Oise, 1938) : propriétaire.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 11 juillet 1926

Siège social à Tan-Tuong (Cochinchine)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Division en dixième par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin
1906

Paris, le 21 juin 1926

Un administrateur (à gauche) : Albert Bonniel

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Maurice Gosselin
Impr. Chaix, Procédé spécial

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*La Journée industrielle*, 31 août 1926)

Marseille, 29 août. — Siège transféré de Marseille, 53, cours Pierre-Puget, à Tan-Tuong (Cochinchine).

THANH-TUY-HA (Société agricole de)
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur le village de Tan-tuong, canton de Thanh-tuy-ha, province de Biênhoà.
Voies d'accès : Long-thanh (par Biênhoà), Phuoc-thiên ou An-lai-xa-Cac-lai-Phuoc-ly.
Distance de Saïgon : par Cac-lai 20 km, par Biênhoà 80 km.
Propriétaire : société anonyme, siège social à Tan-tuong.
Capital : 2.200.000 francs entièrement versés.
Nature du terrain : argilo-sablonneux, terres grises.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1911, 1912, 1914, 1918, 1920, 1923 et 1926.
Superficie globale : 3.046 ha.
Superficie plantée en hévéas : 687 ha. 82 a.
Nombre d'hévéas prévus : 182.434 (plantations 1926 : 22.000 arbres prévus).
Nombre d'hévéas plantés : 160.454.
Nombre d'hévéas en saignée : 110.032.
Nombre d'arbres par hectare : 233.
Méthode de saignée : sur le quart.
Main-d'œuvre : 500 coolies.
Immeubles et installations : 1 usine, 3 séchoirs, 1 fumoir, 1 maison pour directeur, 1 maison pour sous-directeur, 1 maison assistant, 2 magasins, 1 forge, 1 hangar charpentier, 3 étables, 1 écurie, dépendances, maisons pour Européens, 1 bureau, 9 traïs pour coolies.
Matériel agricole : 6 tracteurs (Renault) à chenilles, 2 faucheuses mécaniques, 90 charrues à bœufs, 3 charrues-tracteurs, 19 herses, 13 charrettes.
Cheptel : 195 bœufs, 5 chevaux.

Production 1^{er} semestre 1926 : 115.803 kg.
Production 2^e semestre 1926 (probable) : 130.000 kg.
Production annuelle : exercice 1925-1926 : 232.512 kg de juillet 1925 à juillet 1926.
Autres cultures de la plantation : néant.

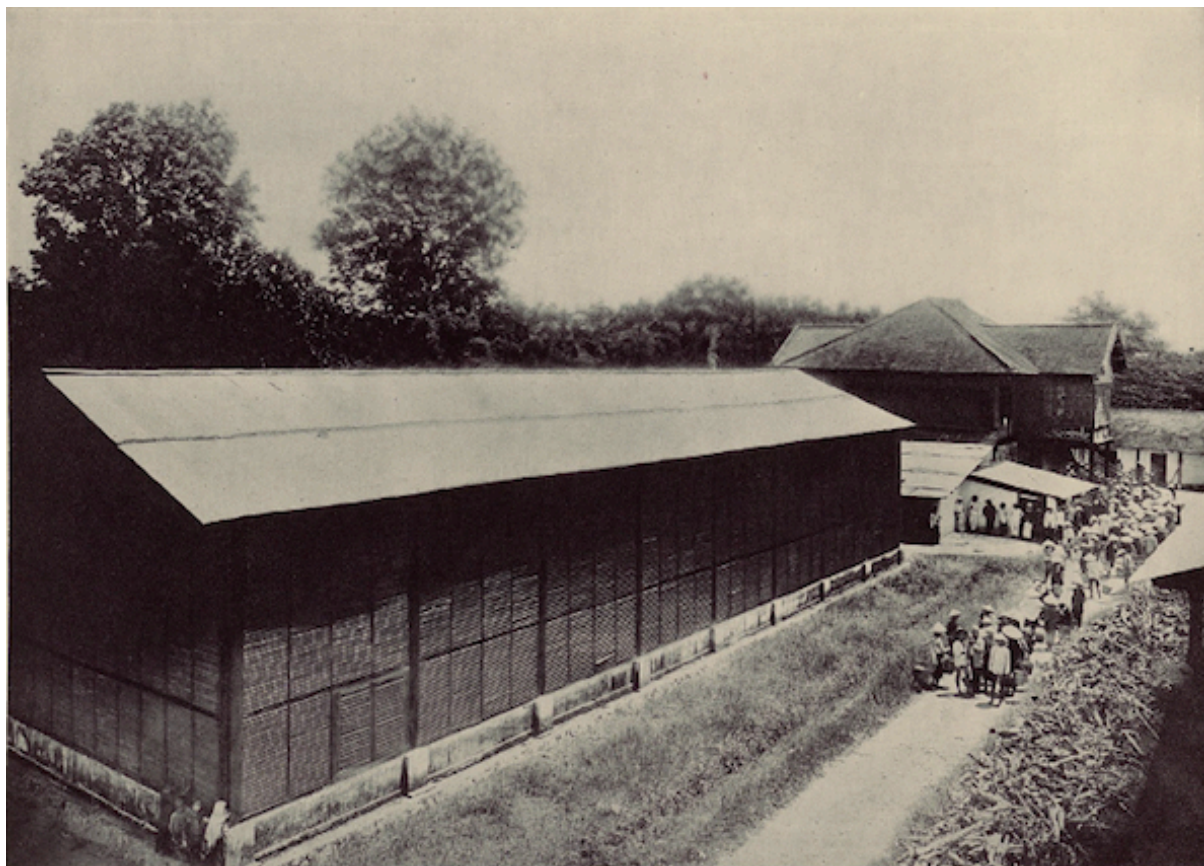


Planche 42. — Un séchoir



Planche 43. — Labour mécanique

SOCIETE AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

L'exercice clos le 30 juin 1925 se solde par un bénéfice de 3.396.574 francs. Au bilan, on note un actif disponible de 2 millions 40.309 francs, non-compris 1.521.392 francs de stocks de caoutchouc et approvisionnements divers, alors que les exigibilités ne sont que de 578.362 francs.

Thanh-Tuy-Ha
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 décembre 1926)

L'assemblée tenue à Marseille le 26 courant a approuvé les comptes et fixé le dividende à 85 fr, par action et 397 fr. 64 par part. Paiement le 1^{er} janvier, sous déduction des acomptes de 75 fr. et 350 fr. déjà versés. Les bénéfices de l'exercice ressortent à 8.098.500 fr. au lieu de 3.396.570 fr.

Annuaire Desfossés 1927, p. 1083-1084 :
Conseil d'administration : MM. R. Bertin-Mention, A. Bonniel, baron F. Baude, M. de Gosselin, G. Peindre.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1927)

La Société agricole de Thanh-Tuy-Ha a réalisé du 1^{er} juillet 1925 au 30 juin 1926 un bénéfice net de 8.098.506 fr., contre 3.396.574 précédemment. La production est passée de 203 à 235 tonnes et 100 ha. ont été encore mis en culture.. Le dividende a été fixé à 160 fr. par action et à 747 fr. par part.

Notre étude financière
Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1927)

La Société agricole de Thanh-Tuy-Ha a été créée à la fin de 1910. Elle exploite une plantation d'hévéas, à Tan-Tuong, province de Biênhoà (Cochinchine) située à 75 km. de Saïgon.

Cette plantation s'étend sur 3.200 hectares dont 800 environ plantés d'hévéas.

Le capital fut à l'origine de 600.000 francs ; il fut porté, à un million en 1912, à 1.200.000 francs en 1919, à 2 millions, en 1924 et à 2.200.000 francs en 1925.

Il existe 22.000 actions de 100 francs et 3.000 parts de fondateur qui ont été récemment divisées en dixièmes, ce qui fait donc 30.000 parts.

Cette entreprise a été fort bien menée et elle passa sans anicroche la crise d'après-guerre. Les bénéfices nets, qui étaient de 436.000 francs en 1919-20, tombèrent à 82.000 en 1920-21, à 18.000 même en 1921-22, mais ne firent jamais place à un déficit, et, dès 1922-23, ils remontent à 819.000 francs, à 850.000 en 1923-24, pour atteindre 8.396.000 fr. en 1924-25 et 8.098.000 francs en 1925-26.

Les actions, qui touchèrent un dividende de 15 francs en 1919-20, en touchèrent un de 20 francs en 1922-28, qui monta à 25 francs l'année suivante, à 75 francs en 1925 et à 160 francs en 1926.

Les parts de fondateur reçurent 24 francs en 1919-20, 37 francs en 1922-23, 64 en 1924, 336 en 1925 et 747 francs en 1926.

De larges amortissements sont pratiqués chaque année, si bien que dans le dernier bilan les terrains, immeubles, matériel, mobilier et frais de premier établissement ne figurent plus que pour mémoire.

Chaque année, l'entreprise se développe : en 1920, elle planta 28.000 arbres ; en 1923, elle en planta près de 14.000 ; en 1925-26 encore, elle a défriché et complanté 100 ha. de hautes futaies. Elle dispose d'un puissant matériel de traction mécanique et d'une main-d'œuvre abondante et docile.

La production a passé de 172 tonnes en 1923 à 188 en 1924, à 203 en 1925, et à 235 tonnes de crêpe en 1925. Il est à remarquer que les exercices sont clos au 30 juin et qu'à ce titre, le dernier exercice englobe les plus hauts cours du caoutchouc ; il est évident que le prochain bilan ne comportera pas de bénéfices aussi considérables, même en dépit de l'augmentation de la production, augmentation qui sera d'autant plus sensible qu'on a commencé à saigner de jeunes arbres de 1920.

Par contre, il n'y aura plus guère d'amortissements à pratiquer et la réserve légale a atteint son maximum.

Les actions ont été introduites -à la Bourse de Paris en décembre 1925 au cours de 2.400 francs et elles montèrent rapidement à 3.000. En 1926, elles revinrent à 2.100 en mars, à 1.750 en avril, repartirent à 2.970 en juin et elles se sont affaïssées depuis jusqu'au cours actuel de 1.850 francs environ. À ce taux, les actions sont capitalisées à 40.700.000 francs.

Les parts de fondateur ont débuté en 1926 à 15.000 francs pour s'abaisser à 8.600 en avril et culminer à 21.800 en septembre ; divisées en dixièmes, elles valent aujourd'hui 1.550 francs et sont capitalisées à 46.500.000 francs.

Aux cours actuels, l'entreprise est capitalisée à près de 87 millions.

Il convient de remarquer qu'il existe une grande différence de valeur entre les actions et les parts. Sans tenir compte du dividende statutaire de 6 % auquel ont droit les actions, celles-ci se partagent 60 % du solde des bénéfices alors que les parts n'ont droit qu'à 40 %. Il est donc illogique que les parts soient capitalisées au-dessus des actions.

En les capitalisant au taux des parts, les actions devraient valoir plus de 3.200 fr. alors qu'elles valent 1.400 francs de moins. Pourquoi cette différence ? Peut-être parce que l'on prévoit des augmentations de capital, à coup sûr parce que la spéculation s'est emparée des parts, et elle l'a fait d'autant plus volontiers qu'une division en dixièmes était annoncée.

Pour chaque franc de réparti aux actions au-dessus de 6 francs, les parts ne reçoivent que 0 fr. 45 ; ainsi voit-on ou il faudrait, pour rétablir l'équilibre, une très forte augmentation de capital que, d'ailleurs, rien n'annonce et qui profiterait aussi, ne l'oublions pas, aux actions.

Dans ces conditions, nous déconseillons la part, mais nous recommandons vivement l'action.

On ne trouve pas tous les jours une action de caoutchoutière qui rapporte 160 francs pour 1.850 francs. Rappelons qu'An-Loc, qui vaut 1.800 francs, n'a donné que 100 francs, que Suzannah, qui rapporte aussi 160 francs (400 pour l'action de 250 francs) vaut 2.200 francs : encore ces valeurs sont-elles, parmi les grandes caoutchoutières connues du public, celles qui rapportent le plus.

[Débat sur l'Indochine à la Chambre de députés](#)
(*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1927)

.....
M. le commissaire du Gouvernement [Alexandre Varenne]. — M. Outrey, qui porte tant d'attention, aux affaires de concessions, sera certainement très intéressé par quelques exemples assez curieux d'affaires de ce genre : ils sont de l'Indochine.

En 1912, se fondait en Indochine une société dite de Thanh-Tuy-Ha...

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine. — Je la connais. (Rires à l'extrême gauche et à gauche.)

M. le commissaire du Gouvernement. — Je le pense bien !

Lors de la première demande de concession, vous exercez, monsieur Outrey, par intérim, les fonctions de gouverneur de la Cochinchine.

M. Ernest Outrey. — C'est faux !

M. le commissaire du Gouvernement. — En tout cas. (Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Poitou-Duplessy. — Il ne faut pas lancer des accusations dont on n'est pas sûr !

M. le commissaire du Gouvernement. — Je donne satisfaction à notre collègue, vous n'allez pas me le reprocher !

En 1912, en tout cas, M. Outrey était un des hauts fonctionnaires de la colonie, il était résident supérieur au Cambodge.

M. Ernest Outrey. — Parfaitement !

M. le commissaire du Gouvernement. — Or, la personne à qui a été donnée la concession était un M. Issaverdens ⁹. Il était votre cousin, n'est-ce pas ? (Rires à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.)

M. Ernest Outrey. — Parfaitement ! (Exclamations à l'extrême gauche.)

Voulez-vous me permettre une interruption ?

M. le commissaire du Gouvernement. — Je vous écoute.

M. le président. — La parole est à M. Outrey, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ernest Outrey. — Monsieur Varenne, vous m'avez demandé si je connaissais la société de Than-Thuy-Ha. Je vous ai répondu : oui. Vous m'avez demandé si M. Issaverdens était mon cousin ? Je vous ai dit : oui. (Bruit.)

.....
Mais je veux ajouter quelque chose. Depuis 1901 ou 1902, j'ai préconisé en Cochinchine les plantations de caoutchouc. {Exclamations à l'extrême gauche} J'ai été un de ceux, vous le savez — puisque vous êtes gouverneur général — qui, notamment dans la province de Thudaumot, ai fait faire des essais de cultures de caoutchouc en terre rouge et en terre grise. Ils ont été concluants.

En 1906, quand je suis venu en France, comme commissaire de la Cochinchine à l'exposition coloniale de Marseille, j'ai fait des conférences sur l'avenir du caoutchouc en Indochine.

Je dois dire que j'ai été assez heureux pour persuader certains de nos compatriotes que les plantations de caoutchouc pouvaient avoir un grand avenir là-bas.

Un de vos compatriotes, monsieur Varenne, M. Michelin, que je rencontrais récemment dans un banquet, me disait : « Je regrette bien de ne pas vous avoir écouté à cette époque, car je serais probablement millionnaire ».

Je lui dis : « Vous l'êtes déjà. »

« Je l'aurais, répondit-il, été davantage. »

À partir de ce moment-là, beaucoup de nos compatriotes ont apporté des capitaux en Indochine ; notamment mon cousin Issaverdens auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, est allé là-bas avec de l'argent de membres de ma famille et de l'argent de quelques amis. Il a créé une société qui est actuellement au capital de 2 millions 200 mille francs. Il y a environ 750 à 800 hectares qui, aujourd'hui, sont en valeur, et c'est, à l'heure actuelle, une des plus belles, des plus florissantes plantations d'Indochine.

Vous voulez probablement dire que j'ai eu des parts de fondateur. Oui, parce que j'ai mis de l'argent dans cette société. On a bien le droit, je suppose, quand on n'est pas administrateur dans un pays, car je n'étais pas en Cochinchine à cette époque-là, de s'entendre avec des membres de sa famille et des amis pour engager des fonds dans des entreprises qui contribuent à la prospérité générale. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Interruptions et rires à l'extrême gauche. — Bruit.)

M. Charles François. — Nous attendons l'affichage du discours de M. Varenne pour le comprendre

M. Ernest Outrey. — Je tiens, monsieur Varenne, puisque vous avez constitué un dossier au sujet de cette plantation, à vous dire que cette société, qui est au capital de 2.200.000 fr., a réalisé une plantation si merveilleuse que, cette année-ci, elle a amorti tout son capital plantation et qu'elle a pu faire ressortir à son bilan un bénéfice de 8 millions. (Vives exclamations et rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Un membre à gauche. — Vous voulez faire monter les actions ?

M. Ernest Outrey. — Cette société a mis treize ans avant d'introduire ses titres en Bourse, tandis que Mailhot et Bréham ont introduit leurs titres avant même la deuxième assemblée constitutive. Je vous dirai également que mes amis et moi avons mis seize ans pour réaliser cette affaire. Mailhot et Bréham ont voulu réaliser un bénéfice de 107 millions en trois mois. (Rires.) Ne faites donc pas de comparaison entre cette affaire

⁹ Jean Issaverdens (1872-1921) : voir ci-dessus.

recommandable et propre avec la scandaleuse affaire de l'Agricole d'Annam. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

M. Ernest Lafont. — Nous prenons acte des regrets qu'a M. Outrey d'avoir mis trop longtemps à faire une bonne affaire. (Rires à l'extrême gauche.)

.....

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

La Société agricole de Thanh-Tuy-Ha vient de tenir une assemblée, générale extraordinaire le 16 juillet. Son conseil est autorisé à émettre 3.500.000 francs d'obligations, aux époques, taux et conditions, qu'il jugera favorable.

Il a aussitôt décidé d'émettre 1.500 obligations de 100 piastres nominal qui seront émises à 95 piastres et rapporteront 10 % net de tous impôts par an.

Entrée en jouissance : le 1^{er} septembre 1927. Coupons payables le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre à raison de 5 piastres net par an. Le remboursement se fera à 100 piastres par voie de tirage au sort en 20 annuités à partir du 1^{er} septembre 1934, la société se réservant le remboursement anticipé des obligations, et de racheter les obligations sur le marché à toutes époques.

On peut souscrire à Tan-Tuong (Biênhoà, Cochinchine) à Marseille, 53, cours Pierre-Puget, à la Banque de l'Indochine et à la Banque franco-chinoise.

L'émission sera close le 31 août 1927.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*Le Journal des finances*, 5 février 1928)

La Société agricole de Thanh-Tuy-Ha a été constituée en 1910 pour exploiter deux concessions situées en Cochinchine, dans la province de Biênhoà ; ce sont les plantations de Tan-Tuong et la concession de Thanh-Tuy-Ha, d'une superficie de 3.200 hectares, avec appontements sur la rivière Song-San, dont les fondateurs lui ont fait apport en échange de 3.000 parts ayant droit à 40 % des superbénéfices, après attribution de 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 10 % du surplus au conseil et un prélèvement facultatif pour les réserves spéciales.

Son capital, fixé à l'origine à 600.000 fr., n'a été augmenté que dans de modestes proportions ; il est actuellement de 2.200.000 fr., représenté par 22.000 actions de 100 francs.

Les débuts de l'entreprise ont été pénibles, par suite des travaux préparatoires de défrichement ; puis, les concessions étant plantées en hévéas, par les crises subies par le marché du caoutchouc.

Ce n'est qu'à partir de 1924 que les résultats deviennent vraiment satisfaisants, ainsi que le témoigne le tableau suivant :

	Bénéfices	Dividendes actions	Dividendes parts
1918-19	268.108	9,5	
1919-20	485.902	15	24

1920-21	81.665		
1921-22	17.827		
1922-23	819.515	20	37,53
1923-24	850.519	25	61,74
1924-25	3.396.574	75	336,19
1925-26	8.098.506	160	747,65
1926-27	3.117.000	80	*35,00

* Par 1/10^e de part.

Il est évident que les résultats bénéficiaires suivent exactement la courbe des prix du caoutchouc. A cet égard, ceux de 1925-26 présentent un caractère tout à fait exceptionnel, et ceux de l'année 1926-27 nous semblent même représenter un peu mieux que ce que l'on est en droit d'escompter pour l'avenir.

Le dernier rapport du conseil signale que le développement des plantations a été normal, et que la superficie du domaine a pu être augmentée de 60 % ; la production annuelle, actuellement de 250 tonnes environ, pourrait être portée ainsi à 400 ou 450 tonnes.

Affaire convenablement gérée, semble-t-il, la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha ne semble pas avoir cependant assez d'envergure pour être bien protégée contre les crises possibles. Ses titres, l'action à 1.520 et la part à 950 ne semblent pas particulièrement avantageux. Très sensibles à la tendance du marché de la gomme, ils conviennent plutôt à la spéculation.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1167 :
Conseil d'administration : *idem* 1927.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 7 août 1929
(*Saïgon sportif*, 9 août 1929)

Admissions
À titre de membres de l'extérieur
M. Bonniel Jean, Société Thanh-tuy-Ha, présenté par MM. Roybon et Breuvery.

(*L'Indochine: revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Sont arrivés en Cochinchine : ... le commandant Buat

Eugène-Marie-Victor BUAT,
directeur (1930-1932)

Polytechnicien,
chef d'escadron d'artillerie coloniale
précédemment directeur de la plantation Ballous-Baugé (1926-1928).
Voir [encadré](#).

Cochinchine

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1930)

Sont arrivés à la colonie :
Bonniel, administrateur de la Thanh-tuy-ha.

APPORTS

À la date du 15 mai 1930.

Par M. Benjamin-Bénédict de Roland ¹⁰, demeurant à Saïgon, 19, rue Thévenet :

1° 268 hectares possédés en toute propriété par M. de Roland, sur lesquels 130 hectares environ étaient plantés en hévéas, le reste étant terrain de rizières et de forêts;

2° 100 hectares détenus en concession provisoire ;

3° 49 hectares 57 centièmes occupés par M. de Roland ;

4° Plusieurs immeubles à usage d'habitation et d'exploitation, du matériel et un cheptel important ;

En rémunération de cet apport, il a été attribué à M. de Roland, 1.200 actions de 100 fr. chacune de la société.

(B.A.L.O., 9 décembre 1935)

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha

(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 juillet 1930)

Ratification de l'augmentation du capital de 2 millions à 2 millions 200.000 fr. Autorisation de porter de nouveau le capital de 2.200.000 fr. à 2.320.000 fr. par création de 1.200 actions d'apport, pour rémunérer l'apport d'une propriété limitrophe de 417 hectares, dont 130 plantés.

SOCIÉTÉS DE PLANTATION DE CAOUTCHOUC MEMBRES TITULAIRES DU SYNDICAT

(Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc, 8 août 1930)

¹⁰ Benjamin Bénédict de Roland : né le 1^{er} janvier 1880 à Saint-André de la Réunion. Fils de Pierre Émile de Roland et de Marianne Biberon. Affecté au 11^e RIC à Saïgon (25 janvier 1915). Employé à la maison Jacque, fondé de pouvoirs de la bijouterie Caffort, puis successeur d'Attali comme commissaire-priseur à Saïgon (mars 1931). Nécrologie : *L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1932. Ci-dessous.

Société agricole de Thanh-tuy-ha à Biênhoà, représentée par M. ROYBON, directeur à Biênhoà.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*Le Journal des finances*, 25 juillet 1930)

Une assemblée extraordinaire de l'Agricole de Thanh-Tuy-Ha s'est tenue le 21 juillet : elle a régularisé l'augmentation de capital de 200.000 francs effectuée en 1925 pour paiement de plantations vendues à la société, et a décidé la création d'une nouvelle tranche de 1.200 actions nouvelles, également destinées à rémunérer des apports. L'action termine à 450 ; le 1/10^e de part, à 470.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 4 septembre 1930)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 22 juillet, a régularisé l'augmentation de capital de 200.000 francs, réalisée en juin 1925.

Une deuxième assemblée tenue le même jour a voté une nouvelle augmentation de capital de 2.200.000 francs à 2.320.000 francs par la création de 1.200 actions d'apport représentant une propriété limitrophe d'une contenance de 417 hectares, dont 130 plantés.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice net de 579.909 fr. compte tenu du report antérieur et de 174.733 fr. de provision pour perte de change devenue sans objet depuis la stabilisation de la piastre, le montant disponible atteint 964.486 fr. qui seront reportés, vu l'incertitude actuelle concernant l'avenir du caoutchouc dans les mois qui courent.

Les bénéfices sont affectés comme suit : 12.000 fr. à la réserve légale ; 560.944 fr. aux amortissements et 391.543 fr. au report à nouveau.

La société a acheté, payable par 1.200 actions, une nouvelle plantation dont le rendement est intéressant. Elle prouve ainsi sa foi en l'avenir du caoutchouc.

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1930)

Marseille, 22 décembre. — L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 579.909 fr. Le solde disponible report à 964.486 fr., compte tenu du report antérieur et de 174.733 fr. de provision pour perte de change, devenue inutile la stabilisation de la piastre:

Après réserve légale et 560.944 francs d'amortissements, une somme de 391.453 francs a été reportée à nouveau.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1184 :
 Conseil d'administration : *idem* 1927.

PLANTATION THANH-TUY-HA
 (*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Propriétaire : Société agricole de Thanh-Tuy-Ha.
 Commune de Tân-Tuong.
 Canton de Thanh-tuy-ha.
 Voie d'accès : route de Long-thanh par les bacs Thu-Thiêm et Cac-Lai.
 Distance de Saïgon : 20 km. environ.
 Nature du terrain : terre grise.
 Année de la première mise en culture : 1911.
 Superficie globale : (voir ci-avant, province de Biênhoà n° 108).
 Méthode de culture : terrain désouché entièrement.
 Méthode de saignée : journalière et alternée.
 Main-d'œuvre : Tonkinois et Annamites de l'Annam et de la Cochinchine.
 Immeubles et installations : 1 usine, 2 fumoirs, 1 séchoir, 3 maisons d'habitation.
 Matériel agricole : 5 tracteurs Fordson, 1 tracteur Mac-Cormick, 1 tracteur Renault.
 Cheptel : 76 bœufs, 7 chevaux.
 Production annuelle : 250 tonnes.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
108	Thanh-Tuy-Ha [Sté agr. de]	B u a t , commandant	Saïgon	3.094,1920	901

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriqu es
108	Thanh-Tuy-Ha	250.000								112.676	250

NOTRE CARNET FINANCIER
 (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1931)

La Société agricole de Thanh-Tuy-Ha a réalisé du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930 un bénéfice de 579.909 fr. contre 1.264.156 pendant l'exercice précédent. Le solde disponible est de 789.752 francs.

Réserve
(*Journal officiel de la République française*, 10 février 1932)

Affectation
Au centre de mobilisation n° 58
M. le chef d'escadron Buat (*Eugène-Marie-Victor*), précédemment à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine...

Cochinchine
NÉCROLOGIE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

Maximilien Desbordes, qui prit part à la guerre du Tonkin et qui fut un des créateurs de la plantation de Thanh-Tuy-Ha, est décédé le 22 novembre à Bordeaux. Il avait quitté la colonie en 1927 après 33 ans de séjour et avait pris sa retraite comme inspecteur adjoint des Forêts.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1932)

Les obsèques de M. de Roland. — M. Bénédicte de Roland, le commissaire priseur si sympathiquement connu, s'est éteint avant-hier à la clinique de la rue Rousseau, après une courte mais douloureuse agonie.

C'est un ancien, un des pionniers de la première heure qui disparaît avec lui. Il appartenait à cette phalange d'honnêtes employés de commerce qui ont donné à ce pays le meilleur d'eux-mêmes.

Il y avait trente ans, peut-être un peu plus, que M. de Roland travaillait ici sans répit, avec une opiniâtreté, une loyauté aussi qui lui avaient conquis de nombreuses et solides amitiés.

Employé à la maison Jacques, plus tard fondé de pouvoirs de la bijouterie Caffort, il avait réussi à assurer à sa famille quelque aisance et avait acquis et agrandi une plantation d'hévéas sur le plateau de Phuoc-Ly.

Nous l'avons connu ensuite commissaire-priseur, charge dont il s'acquittait avec zèle, avec courtoisie et aussi avec succès.

La mort vient de le ravir à l'affection des siens, jeune encore...

Ses obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours d'amis, venus des quatre coins de la Cochinchine dire un ultime adieu à cet homme, sympathique entre tous.

Sur la tombe ouverte, M. de Lachevrotière prononça quelque mots et retraça la modeste carrière mais si bien remplie de ce Cochinchinois...

À M^{me} veuve de Roland, à ses enfants, à toute leur famille, nous adressons nos condoléances émues.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 décembre 1932)

Approbation des comptes de 1931-1932 se soldant, après 290.540 fr. d'amortissements, par une perte de 273.393 fr. amortie par prélèvement sur le report bénéficiaire des exercices antérieurs.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1232 :

Conseil d'administration : MM. R. Bertin-Mention, pdt ; G. Peindre, v.-pdt ; A. Bonniel, adm.-dir. ; M. de Gosselin.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 843 :

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA.

Commune de Tân-Tuong,

Canton de Thanh-tuy-ha,

Voie d'accès : route de Longthanh par les bacs de Thu-thiêm et Cac-lai.

Saigon à 20 km. environ,

Surface totale : 3.094 ha.

Surface plantée : 901 ha.

Notre carnet financier

Cafés de l'Indochine

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1933)

Thanh-Tuy-Ha a perdu 273.393 francs en 1931-32 contre un bénéfice de 78.750 francs précédemment. À signaler l'affectation de 290.540 francs aux amortissements, ce qui est la garantie d'une situation financière très saine.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 mai 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha se soldent par une nouvelle perte de 69.338 francs, contre 273.393 francs pour l'exercice 1931-1932

AGRICOLE DE THANH-TUY-HA

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 mai 1934)

Un projet d'échange des obligations 5 % contre des actions à émettre, à raison de 6 actions pour une obligation, est, dit-on, étudié actuellement.

Du fait que cet échange serait facultatif, la portion de capital à émettre n'est pas déterminée.

Les obligations à échanger, émises en 1933, qui sont au nominal de 100 piastres ou 1.000 fr., ont eu leur taux d'intérêt réduit depuis de 10 à 5 %.

THANH-TUY-HA
(SOCIÉTÉ AGRICOLE DE)

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 136)

Conseil : René Bertin-Mention, Georges Peindre, Albert Bonniel, Marcel de Gosselin.

Capital : 2.320.000 francs, divisé en 23.200 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 30.000 dixièmes.

Obligations : 2.652 obligations de 100 piastres, émises en 1933, dont le taux d'intérêt a été réduit de 10 à 5 %.

Une assemblée générale extraordinaire tenue à Saïgon le 29 août 1934, a décidé l'échange facultatif d'une obligation contre six actions nouvelles à créer.

Exercice social : du 1^{er} juillet au 30 juin.

Partage des bénéfiques : 5 % à la réserve, 6 % non cumulatif aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Après prélèvement pour réserves à décider par l'assemblée générale. Le solde est réparti : 60 % aux actions, 40 % aux parts.

Liquidation : Apurement du passif. Après remboursement du capital, le solde est réparti : 70 % aux actions. 30 % aux parts.

SURFACES PLANTÉES

En 1933 les plantations recouvraient 1.100 hectares, dont 275 greffés.

Depuis, 125 hectares ont été greffés. La totalité de l'étendue non greffée, soit 700 hectares, a été saignée courant 1934.

La production annuelle de caoutchouc n'est pas publiée.

Depuis la fondation (le 5 décembre 1910) jusqu'au 30 juin 1930, il a été :

payé comme dividendes	14.228.000
porté aux amortissements & réserves	4.649.000
Total	18.877.000

(Renseignements fournis par le rapport de l'exercice 1929-1930).

RÉSULTATS DES QUATRE DERNIERS EXERCICES

1929-1930	579.909,16
1930-1931	78.570,06
1931-1932	273.393,46
1932-1933	69.33,08

Les résultats de 1933-1934 ne seront connus qu'au début de 1935.

Comme on le verra par le bilan 1932-1933, la situation de la société est bonne et deviendra très forte si l'échange des obligations contre des actions est accepté par les obligataires.

Avec un capital très faible, elle a pu, grâce à une gestion prudente, mener à bien une plantation de 1.100 hectares dont la valeur est très supérieure à celle portée au bilan.

COTATION

Marché en banque au comptant

	Actions		Parts	
	Cours extrêmes	Répartitions	Cours extrêmes	Répartitions
1926	3.150 — 1.500	160	25.500 — 8.010	74764
1927	2.325 — 1.500	80	1.690 — 900 (1)	35822
1928	1.665 — 680	25	1.020. 525	106896
1929	1.125 — 540	25	795 — 352	105853
1930	715 — 370	Néant	530 —. 250	Néant
1931	379 — 100	—	240 — 70	—
1932	385 — 149	—	172 —56	—
1933	219 — 88	—	160 — 59	—
1934	275 — 111	Pas déclaré	224 — 96	Pas déclaré

(1) Dixièmes de parts.

BILAN AU 30 JUIN 1933

ACTIF		
Caisse, Banques et valeurs réalisables :		
Caisse :	11.514,94	
Banques :	303.398,76	
Comptes-courants :	403.953,38	
Stock marchandises :	52.597,05	771.464,13
Valeurs immobilisées :		
Terrains et Immeubles :	932973,87	
Moins amortissements :	682.973,87	250.000,00
Matériel et mobilier :	1.239438,77	
Moins amortissements :	989.438,77	
Frais de 1 ^{er} établissement :	77.934,80	
Moins amortissement :	77.934,80	Mémoire
Plantations :	7.174.100,90	
Moins amortissements :	2.965.594,62	4.208.506,28
		<u>5.479.970,41</u>
PASSIF		

Capital social :		
23.000 actions de 100 fr.		2.320.000,00
Obligations :		
2.652 oblig. de 100 piastres		2.652.000,00
Engagements divers :		
Coupons divers échus à payer		31.847,70
Comptes d'ordre :		
Réserve légale		232.000,00
Créditeurs divers :		
Comptes-courants :	95432,72	
Frais et factures à payer :	21.309,90	116.742,62
Profits et pertes :		
Report de l'ex. antérieur :	196.718,17	
Report de l'exercice 1932		
1933 à déduire : 69.338,08		127.380,09
		<u>5.479 970,41</u>

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 février 1935)

Bénéfice au 30 juin 1934 : 401.357 fr. contre une perte de 69.338 fr. pour 1932-33.
Report à nouveau après amortissement : 237.287 fr.

AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1935)

On annonce que la société, dont les dividendes étaient interrompus depuis 1930, va mettre prochainement en paiement un acompte de 6 %, sous déduction des impôts.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
Province de Biên-Hoà (Cochinchine française).
(*B.A.L.O.*, 9 décembre 1935)

Société anonyme française.
Siège social. — Tan Tuong, province de Biên-Hoà (Cochinchine française).
Objet. — La société a pour objet la mise en valeur de la concession de Thanh-Tuy-Ha, et de toutes autres concessions qui pourraient être acquises par la suite, la vente et

l'achat de produits agricoles de toute nature et généralement toutes opérations se rattachant A l'exploitation dont il s'agit.

Durée. — 40 années à compter du 28 décembre 1910.

Capital. — Fixé à l'origine de 600.000 fr., porté à 1 million de francs, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1912. porté à 1.200.000 fr., par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 1919, porté à 2 millions de francs, par décision de l'assemblée du 3 mai 1924, à 2.200.000 fr. par décision des assemblées générales extraordinaires des 5 juillet 1925, 21 juillet et 31 juillet 1930 porté à 2.320.000 fr. par décision des assemblées générales extraordinaires des 21 et 31 juillet 1930 et enfin à 3.311.800 fr. par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1935 divisé en 33.118 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées.

.....
Parts bénéficiaires. — 3.000 parts de fondateurs ayant droit à 40 p. 100 des bénéfices divisés en dixièmes de parts.

Obligations. — Il a été émis à la date du 1er septembre 1927 un emprunt de 2.692 titres de 100 piastres indochinoises ne jouissant d'aucune garantie spéciale sur lesquels se trouvent actuellement remboursés 1.718 litres.

Avantages particuliers. — 11 n'a été stipulé aucun avantage particulier au profit des administrateurs en dehors des 10 p. 100 alloués au conseil par l'article 41 des statuts après un premier dividende de 6 p. 100 non cumulatif au profit des actionnaires.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu désignés par le conseil d'administration.

Les convocations aux assemblées générales sont faites :

Pour les assemblées ordinaires 20 jours au moins à l'avance ;

Il en est de même pour les assemblées générales extraordinaires ;

Le tout par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu où est le siège social de la société.

Les assemblées générales ordinaires, conformément au décret du 30 octobre 1935, se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins 20 actions. Toutefois, les propriétaires d'un nombre moindre de 20 actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux à l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions soit comme propriétaire soit comme mandataire, sans toutefois qu'aucun membre de l'assemblée puisse réunir plus de 20 voix tant pour lui-même que pour tous ses mandataires réunis.

Les assemblées extraordinaires délibérant dans les cas prévus aux articles 30 et 31 de la loi du 21 juillet 1867, se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions dont ils sont porteurs chaque actionnaire ayant droit à autant de voix qu'il représente d'actions sans limitation.

Répartition des bénéfices. — 1° 5 p. 100 pour la réserve légale ; 2° 6 p. 100 d'intérêts sur le capital réalisé et non amorti.

Sur le surplus il est prélevé: 10 p. 100 au conseil d'administration. Le surplus des bénéfices est réparti comme suit :

60 p. 100 aux actions. et 40 p. 100 aux parts de fondateur.

Après déduction des sommes qui pourront être affectées à la formation des réserves spéciales sur la proposition du conseil d'administration.

Bilan au 30 juin 1934.

5.830.527 55

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de introduction à la cote du syndicat des banquiers des 13.118 actions nouvelles de la société à la Bourse de Paris.

La Garde (Var), le 20 novembre 1935.

Certifié sincère et véritable :

L'administrateur délégué,
BONNIEL (ALBERT), La Garde (Var).

AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1936)

L'assemblée du 30 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier se soldant par un bénéfice de 417.511 fr. contre 401.357 fr. Report antérieur compris, le solde disponible ressort à 654.798 fr. Le dividende a été fixé à 6 fr., payé par anticipation en juin dernier. Il a été affecté 32.739 fr à la réserve légale, 180.000 fr. à la réserve spéciale et reporté 201.015 fr.

AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} février 1936)

Le Syndicat des banquiers en valeurs a décidé d'inscrire à sa cote du comptant, depuis le 10 janvier, les 13.118 actions nouvelles, numéros 20.001 à 38.118, de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha. Ces titres figureront sous la même rubrique les actions n° 1 à 20.000.

Les bénéfices de l'exercice 1934-1935 sont de 417.511 fr. contre 401.357 fr. pour l'exercice 1933-1934. L'assemblée a décidé de limiter le dividende à l'intérêt statutaire de 6 fr. déjà distribué.

Assemblées
Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juin 1936)

L'assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à augmenter le capital de 500.000 francs en vue de l'acquisition de plantations nouvelles.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1385 :
Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
Conseil d'administration : MM. R. Bertin-Mention, pdt ; G. Peindre, v.-pdt ; A. Bonniel, adm.-dir. ; M. de Gosselin, J. Bonniel.
Commissaires aux comptes : Société fiduciaire d'Indochine, M. A. Dubout.

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 mars 1937)

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1936 se solde par un bénéfice de 742.690 fr. contre 417.511 fr. 1934-1935 formant un solde disponible de 945.706 fr. contre 528.537 fr. Le dividende sera limité à l'acompte de 10 fr. payé en septembre dernier. Le chiffre de la production s'est élevé à 358.000 kg contre 307.000 en 1935.

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
Les comptes du dernier exercice
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 27 mars 1937)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale du 16 novembre 1936 pour vous soumettre les comptes et le bilan de l'exercice 1935-1936.

L'exploitation

Depuis notre dernière réunion, la situation générale de notre produit, de même que celle, de notre société se sont très nettement améliorées.

Par l'effet du Plan international de restriction qui a [pu] être régulièrement appliqué, une importante réduction des stocks a été obtenue. L'assainissement du marché qui en est résulté et la progression soutenue de la consommation mondiale ont entraîné la hausse progressive des cours et, si notre prix moyen de vente pour l'année 1935-1936 ne s'est relevé que de 0 fr. 65, nous devons compter, sauf incidents imprévus, sur un prix très supérieur pour l'exercice en cours.

Nos prévisions optimistes de l'an dernier se sont pleinement réalisées, concernant le chiffre de notre production qui a été élevé à 358.000 kg, en augmentation de 51.00 kg, bien que la superficie des plantations saignées soit restée la même. Ce résultat est dû à l'exécution que nous poursuivons de notre programme d'entretien et au perfectionnement de notre méthode de saignée, qui reste contenue dans les limites les plus conservatoires.

L'ouverture prochaine de nos réserves de plantations greffées accentuera la progression de notre production dans les exercices suivants.

La transformation effectuée de notre outillage et de nos bâtiments nous permet de traiter une quantité bien supérieure au tonnage actuel et nous ne prévoyons pas actuellement de dépenses appréciables sur ce chapitre.

Quant à notre personnel indigène, qui a toujours trouvé chez nous une direction toute familiale, attachée à l'amélioration de ses conditions de vie dans le respect de ses coutumes, il n'a cessé de nous donner les preuves de son bon esprit et de son dévouement.

Résultats et répartition

Nous avons la satisfaction de vous présenter, cette année, des profits plus satisfaisants et dont l'amélioration se manifestera bien davantage sur nos prochains résultats.

Notre bilan se solde par un bénéfice de 742.690fr 51 contre 417.511 fr. 25 pour l'exercice précédent, qui, joint au report à nouveau de 201.015 fr. 58, forme un solde disponible de 943.706 fr 09. Nous vous demandons, cette année encore, d'opérer les amortissements des comptes Terrains-Immeubles et Matériel-Mobilier, pour les ramener à 1 franc et nous vous proposons, en conséquence, la répartition suivante :

À la réserve légale	37.134 52
---------------------	-----------

Divid. de 6 % aux actions	196.706 00
Attribution statutaire au Conseil	50.684 97
À l'amortissement du compte Terrains-Imm.	110.159 60
Attribution statutaire aux parts de fondateurs	218.806 87
Superdividende de 6 % aux actions	193.708 00
Report à nouveau (propriété des actionnaires)	129.504 31
Total égal	<u>948.706 09</u>

Sur la réserve spéciale de 180.000 francs, il sera affecté 175.790 fr. 50 à l'amortissement, du compte Matériel mobilier et 4.209 fr. 50 à l'amortissement du compte Terrains-Immeubles.

Un dividende de 10 francs net a été mis en paiement par anticipation le 10 septembre 1936 sur les actions, contre remise du coupon n° 19, à valoir sur le dividende de 12 % proposé. Si vous adoptez la répartition que nous vous présentons, il ne sera pas mis en paiement d'autre coupon, le solde de 2 francs étant absorbé par les taxes fiscales.

L'impôt de transmission, dû par les parts de fondateurs à notre Société, qui en a fait l'avance au fisc, étant de 151.752 fr. 60, il reste à leur disposition 67.054 fr. 27, permettant un dividende brut de fr. 2.235, qui sera mis en paiement : à partir du 1er janvier 1937. à raison de fr. 1.536 net, contre remise du coupon n° 12.

Questions à l'ordre du jour

MM. René Bertin-Mention, Albert Bonniel, Marcel de Gosselin et Georges Peindre sont arrivés au terme de leur mandat d'administrateurs. Ils sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Nous vous demandons l'approbation de nos comptes.

[Etc.]

Agricole de Thanh Tuy Ha
(*L'Information d'Indochine*, 15 février 1938)

Au cours de l'exercice 1936-37, les prix de vente ont été améliorés et la production a augmenté de 35.000 kg. passant de 358.000 à 393.000 kg. Après des essais pratiqués au cours des années précédentes, la société a entrepris la culture des arbres fruitiers et a complanté un jardin de 80 hectares d'essences diverses.

Le bilan au 30 juin 1937 fait ressortir un bénéfice de 2.676.699 fr. contre 742.690 fr. pour l'exercice précédent. Étant donné les larges amortissements effectués déjà, ces bénéfices auraient permis la distribution d'un dividende de 45 %. Toutefois, s'étant donné la situation actuelle, qui n'est pas exempte d'incertitude, le dividende a finalement été fixé à 40 fr. par action, sous déduction de l'acompte de 25 fr. net déjà distribué. Il a été porté 300.000 fr. à une réserve de prévoyance Les parts de fondateur reçoivent 22 fr. 946 net au nominatif et 22 fr. 523 net au porteur.

Les terrains et immeubles, le matériel et le mobilier ne sont plus comptés que pour un franc chacun, à la suite des amortissements effectués. Les plantations, après 3.888.725 fr. d'amortissements, sont décomptées pour 4.149.618 fr., en augmentation de 155.694 fr., solde des dépenses d'extension nouvelle de l'exercice.

La société a un actif disponible et réalisable de 3.222.408 fr. pour faire face à un passif à court terme pratiquement négligeable (273.641 francs).

Agricole de Thanh-Tuy-Ha
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

Le conseil a décidé la mise en paiement, le 6 juillet, d'un acompte de dividende de 25 fr. brut égal au précédent.

Les résultats de l'exercice se clôturant à la fin de ce mois se présenteront au moins aussi élevés que ceux de l'exercice précédent, qui avaient permis la fixation du dividende à 40 fr. par action.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*L'Œuvre*, 29 novembre 1938)

Le bénéfice de l'exercice au 30 juin est de 2.667.212 fr. contre 2.676.591 fr. pour 1936-1937. Le dividende des actions sera de 44 francs contre 40 fr. l'an dernier. Les parts recevront 26 fr. 38 contre 25 fr. 28.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1838 :
Conseil d'administration : *idem* 1937.
Commissaires aux comptes : *idem*.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
(*Le Journal*, 16 novembre 1941)

L'acompte de 30 francs net par action, égal à celui de l'année dernière, est payable depuis le 15 novembre.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA
Société anonyme fondée en 1910
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'exploitation de concessions, l'achat et la vente de produits agricoles.
Siège social : Tan-tuong, province de Biên-hoà (Cochinchine).
Capital social : fr. 3.311.800, divisé en 33.118 actions de 100 fr.
À l'origine, 600.000 fr.
Porté en 1912 à 1.000.000 fr.
Porté en 1919 à 1.200.000 fr.
Porté en 1924 à 2.000.000 fr.
Porté en juin 1925 à 2.200.000 fr.
Porté en juil. 1930 à 2.320.000 fr. par émission de 1.200 actions d'apport de 100 fr.
Porté en janv. 1935 à 3.311.800 fr. par création de 9.918 actions de 100 fr. émises à 165 fr. et réservées aux obligataires.
Parts de fondateur : 30.000 dixièmes de parts.

Obligations : 2.800 obligations de 100 \$ à 10 % émises en 1927, échangées en 1935 contre des actions.

Conseil d'administration : MM. de GOSSELIN, président ; A. BONNIEL, administrateur délégué ; J. BONNIEL, administrateur-directeur ; Y. BONNIEL et P. ROUGNI, administrateurs.

Année sociale : 1^{er} juillet au 30 juin.

Assemblée générale : avant fin décembre — 1 voix par action, maximum 20 voix.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement facultatif pour réserves spéciales ; sur le solde : 60 % aux actions, 40 % aux parts.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions et 1/10 de parts.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par 1/10 part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1936-37	2.677	2.083	40	25,38	825	470
1937-38	2.667	2.309	44	28,38	560	370
1938-39	2.714	2.317	44	28,65	670	370
1939-40	2.885	2.623	50	32,23	810	741
1940-41	3.552	3.194	60	40,24	1.200	900

Annuaire Desfossés 1945, p. 1892 :

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha

Conseil d'administration : A. Bonniel, adm.-dir. ; M. de Gosselin, J. Bonniel, Y. Bonniel, P. Rougny.

Commissaires aux comptes : Société fiduciaire d'Indochine, M. A. Dubout.

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES (*Climats*, 28 septembre 1946)

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha. — Les comptes des exercices 1942 à 1945, approuvés par l'assemblée, se soldent par un bénéfice net total de 8.071.474 fr.

Le conseil a été autorisé par l'assemblée extraordinaire à porter le capital de 3.311.800 fr. à 10 millions par incorporation de réserves et, ultérieurement, à procéder à une nouvelle augmentation d'une somme de 6.623.600 fr. par émission d'actions de numéraire.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2181 :

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha

Conseil d'administration : A. Bonniel, adm.-dir. ; M. de Gosselin, J. Bonniel, Y. Bonniel, C. Morange.

Commissaires aux comptes : Société fiduciaire d'Indochine, M. A. Dubout.

AEC 1951-1139 — Société agricole de Thanh-Tuy-Ha, TAN-TUONG, province de Bien-Hoa (Sud Viet-Nam)

Capital. — Société anon., fondée en décembre 1910, 662.360 piastres en act. de 10 p. libérées. — Parts de fondateur : 3.000 divisées en dixièmes en 1926.

Dividendes. — 1947 : act. 6 % ; 1948 : act. 1 p. 84, part 3 p. %).

Objet. — Exploit. de plantations de caoutchouc hévéas sur le domaine agricole de Thanh-Tuy-Ha (3.200 hect.), province de Bien-Hoa. Cochinchine.

Exp. — Caoutchouc. — Production 1946-47 : 370 tonnes.

Conseil. — MM. Albert Bonniel, présid. ; Marcel de Gosselin [succ. de René], Jean Bonniel, Yves Bonniel [ép. Claude de Bellescize, fille de Georges, adm Charbonnage hongrois Urikani], C. Morange [adm de Xuan-Loc].

Annuaire Desfossés 1953, p. 2181 :

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha

Conseil d'administration : A. Bonniel, adm.-dir. ; M. de Gosselin, J. Bonniel, Y. Bonniel, C. Morange, L. Palanque.

Commissaires aux comptes : Simonin.

1955 (déc.) : transfert du siège à Toulon

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha [Desfossés 1956/1791]

Siège social : Tan-Truong (prov. de Biênhoà).

S.A., 28 déc. 1910.

Bonniel (Albert)(Voiron, 1875-La Garde, 1958), 1791 (adm.-dir. Thanh-Tuy-Ha).

Gosselin (Marcel de), 1035 (Éts J.-E. Johnson & Cie), 1791 (Thanh-Tuy-Ha).

Bonniel (Jean), 1791 (Thanh-Tuy-Ha).

Morange (C.), 1791 (Thanh-Tuy-Ha), 1818 (Xuan-Loc).

Palanque (*Louis* Camille)[neveu et successeur des frères Larue (Glacières de l'Indochine)], 1324 (SIPEA), 1791 (Thanh-Tuy-Ha), 1904 (Brass. Cameroun), 1908 (v.-pdt BGI).

Revertégat (Bruno)[1896-?][anc. dir. École normale Saïgon. Planteur de caoutchouc], 1791 (adm.-dir. Thanh-Tuy-Ha).

Simonin (Ed.), 295 (comm. cptes suppl. Foncière Saïgonnaise), 945 (comm. cptes Anc. Chantiers Dubigeon), 955 (comm. cptes CARIC), 1791 (comm. cptes Thanh-Tuy-Ha), 1804 (comm. cptes Caout. Phuôc Hoà), 1845 (comm. cptes suppl. Agric. d'Annam).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 28 décembre 1910, pour une durée expirant le 25 décembre 1980.

OBJET : Exploitation de la plantation d'hévéas de Tan-Tuong, concession de Thanh-Tuy-Ha, province de Biênhoà.

CAPITAL SOCIAL : 662.360 piastres divisé en 66.236 actions de 10 piastres. À l'origine, 600.000 fr. Porté à 1 million en 1912 ; à 1.200.000 fr. en 1919 ; à 2 millions en 1924 ; à 2.200.000 fr. en 1925 ; à 2.300.000 fr. en juillet 1930 ; à 2.320.000 fr. ; en janvier 1935 ; à 3.311.800 fr. Porté en 1947 à 6.623.600 fr. par la création de 33.118 actions nouvelles de 100 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 1 anc.). Par décision de l'assemblée extraordinaire du 31 août 1946, le capital a été converti en piastres.

PARTS. DE FONDATEUR : 3.000, divisées en dixièmes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRAUX : En décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil et le solde est reparti à raison de 60 % aux actions et 40 % aux parts.

LIQUIDATION : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Société lyonnaise de dépôts [SLD].

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et dixièmes de parts 103. — Notice BEF ; CO 199.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 35 (26 juin 1951), 180 fr. ; 36 (11 décembre 1951), solde 41 fr. 30 ; 37 (28 février 1953), 110 fr. ; 38 (26 février 1954), 50 fr. 70 ; 39 (25 février 1955), 163 fr. Dixième de parts : n° 21 (11 déc. 1951). 316,20 ; 22 (26 février 1953), 146 fr. ; 23 (26 fév. 1954), 68 fr. ; 24 (25 février 1955), 163 fr.

E x . (30/6)	Produits bruts en milliers de \$	Bénéfice nets en milliers de \$	Divid. par act. en \$	Divid. par 1/10 part en \$
1946	1.254	- 27	—	—
1947	1.227	576	6 %	—
1948	1.711	637	1,84	3,09
1949	—	9	—	—
1950	1.042	369	6,13 (1)	7,05 (1)
1951	—	2.086	17,28	24,56
1952	3.187	1.599	8,3	11,35
1953	2.235	892	6,94	9,33
1954	5.290	1.833	15,6	22,07

(1) Ces répartitions s'appliquent à l'ensemble des exercices 1947-48 et 1949-50.

BILANS AU 30 JUIN 1950 (En 1.000 piastres)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	662	662	662	662	662
Réserves	4.093	4.277	4.829	4.897	4.856
Dette consolidée	1	1	1	—	—
Dette flottante	1.521	2.103	1.800	921	1.216
Dividende et tantième	618	2.085	1.046	825	1.874
	<u>6 895</u>	<u>9.128</u>	<u>8.338</u>	<u>7.305</u>	<u>8.608</u>
ACTIF					
Immobilisé net	4.123	4.150	4.248	4.275	4.267
Réalisable	2.388	3.040	660	729	1.184
Disponible	434	1.938	1.775	646	1.502
Comptes d'ordre	—	—	1.665	1.665	1.665

	<u>6.895</u>	<u>9.128</u>	<u>8.338</u>	<u>7.305</u>	<u>8.608</u>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

TRANSFERT DU SIÈGE EN MÉTROPOLE ET CONVERSION DU CAPITAL EN FRANCS

Coll. Serge Volper

Société agricole de Thanh-Tuy-Ha
S.A. au capital de 53.000.000 de fr.
divisé en 21.200 actions de 2.500 fr. chacune, entièrement libérées

Siège social : La Garde (Var)

Statuts déposés en l'étude de M^e Picard, notaire à Paris

ACTIONS DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

1956

Le président : de Gosselin

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : de la Tomaye (ou
Tocnaye ?)

Imprimerie Robaudy - CANNES.

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Agricole de Thanh-Tuy-Ha

Depuis décembre 1955, la société a fixé son siège social à Toulon — il était auparavant à Tan-Tuong (province de Biênhoà) — et de ce fait, son capital et ses comptes sont établis en francs métropolitains. Le fonds social, 53 millions, est divisé en 21.200 actions de 2.500 francs nominal.

Le domaine agricole de la société, situé à Thanh-Tuy-Ha, à quelque 15 kilomètres de Saïgon, a considérablement souffert des opérations militaires engagées dans cette région au lendemain de la seconde guerre mondiale, ainsi que des sabotages du Vietminh.

Dans son dernier rapport, relatif à l'exercice clos le 30 juin 1958, le conseil indique que le montant de l'indemnité d'occupation avait été fixé à 98 millions de francs, que la société avait reçu des assurances du gouvernement vietnamien concernant le déblocage des parcelles de cultures réquisitionnées, enfin, que le programme d'extension des plantations était repris, à la cadence de 100 hectares par an.

Au cours de l'exercice 1957-1958, la production a atteint 271 tonnes de caoutchouc, et le bénéfice net, 7 millions 905.297 francs, a été reporté à nouveau.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE THANH-TUY-HA

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 53.000.000 de francs
divisé en 21.200 Actions de 2.500 frs chacune, entièrement libérées

SIÈGE SOCIAL : LA GARDE (Var)

STATUTS DÉPOSÉS EN L'ÉTUDE DE MAITRE PICARD, NOTAIRE A PARIS

ACTION DE
DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 0,006,958

1956

LE PRÉSIDENT,

S. Jonellij



UN ADMINISTRATEUR
OU PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Tourette